



PROGRAMME ANNUEL D'ACTIVITES 2013

Champs d'intervention de l'agence

- gestion locale
- aménagement voirie et espaces publics
- équipements publics
- logement
- eau et assainissement

Missions de l'agence

L'agence a pour objet d'apporter aux collectivités adhérentes un conseil et un accompagnement d'ordre technique juridique ou financier à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre

Assistance juridique et administrative

il s'agit de conseils juridiques et administratifs dans le domaine de la gestion locale (communale et intercommunale)

- Appui à la rédaction d'actes juridiques
- analyse et transmission de textes et de jurisprudences
- assistance en matière de gestion publique (procédures et marchés publics)
- veille juridique et prospective
- information, sensibilisation/formation des collectivités adhérentes dans tous les domaines de la gestion locale, à l'exception des ressources humaines

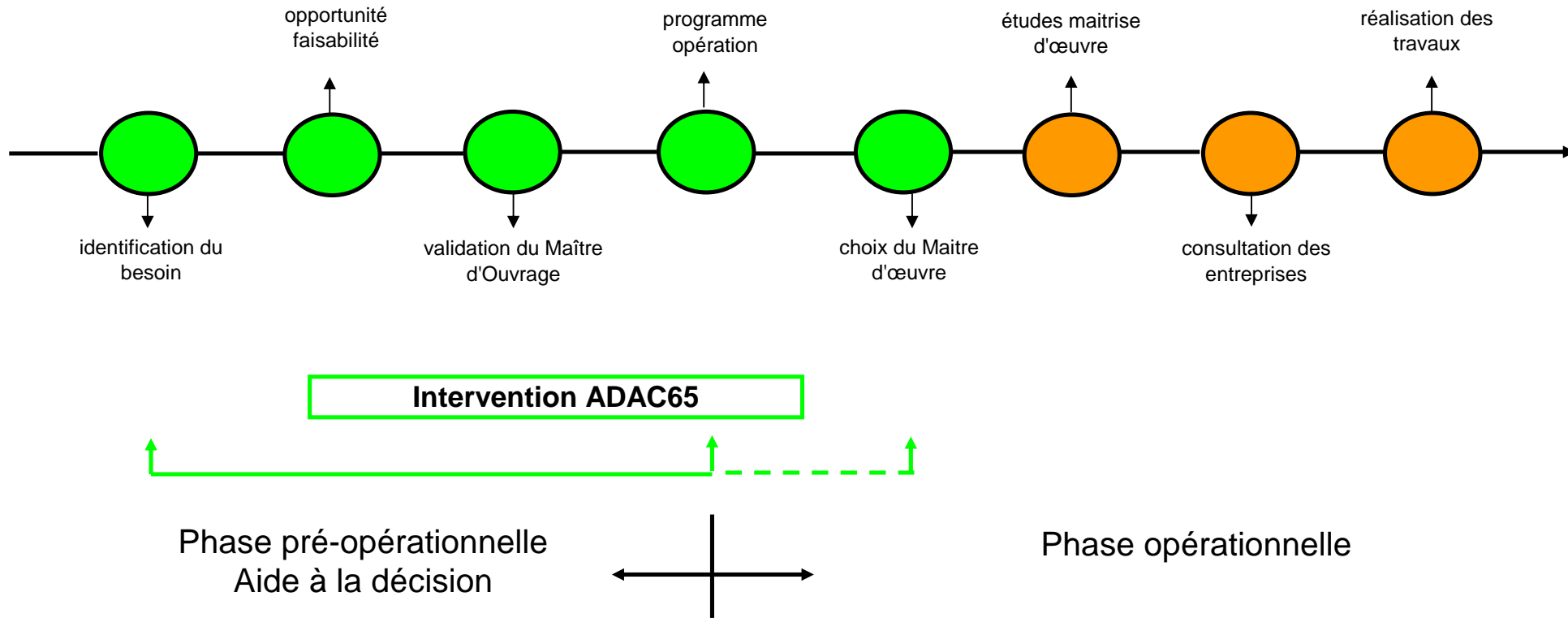
il s'agit aussi de l'appui à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ADAC (réglementations, appui à la commande publique, ...)

il s'agit enfin du contrôle des actes administratifs de l'ADAC (délibérations, conventions de partenariat, marchés, ...)

Assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle

Il s'agit d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle pour la mise en œuvre de projet d'investissement en aide à la décision
rappel de loi MOP (Maitrise d'Ouvrage Publique) :

"il appartient au maître d'ouvrage après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée d'en déterminer la localisation , d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, d'en assurer le financement ,de choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé et de conclure avec les maitres d'œuvre et entrepreneurs qu'il choisit, les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux"



Il s'agira pour l'Agence d'établir un dossier d'aide à la décision , un préprogramme une évaluation financière la mobilisation des compétences de partenaires et un appui éventuel pour le choix du maitre d'œuvre suivant le plan de charge de l'Agence

Assistance SIG

Il s'agira pour l'Agence en 2013 de participer avec le Conseil Général et les services de l'Etat à l'inventaire des données SIG existantes auprès des partenaires publics ou privés (CETIR notamment) et à la mise place d'une plateforme commune d'acquisition et de diffusion de données

Information documentation formation

- mise en place site internet
 - cahier des charges à établir en 2013
 - consultation opérateurs (à rapprocher avec le CG65 pour groupement de commande avec site CG65 et régie haut débit)
- information/formation des élus
 - 1° semestre 2013 enquête auprès des adhérents sur besoins formation
 - 2° semestre mise place de formation en fonction des demandes (sous réserve de l'obtention de la labellisation *ad hoc*)

Limites des prestations de l'agence

En fonction du plan de charge de l'Agence et des moyens pouvant être mobilisés, une même collectivité adhérente, en moyenne par an ne peut adresser plus de deux demandes en assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle et 5 demandes pour des conseils juridiques et administratifs

Les effectifs de l'ADAC65 (prévisionnel)

	hypothèse 153 communes /6 cc 1/10/2012	hypothèse 153 communes /6 cc 01/01/2013	hypothèse 180 communes /8 cc année 2013	hypothèse 180 communes /8 cc au 01/01/2014	hypothèse 240 communes /12 cc année 2014
montant adhésions	0 €	120 000 €	145 000 €	145 000 €	185 000 €
Directeur	1	1	1	1	1
Directrice adjointe conseillère juridique	1	1	1	1	1
Assistante direction	1	1	1	1	1
assistance juridique			1 recrutement à engager 2 °trimestre 2013	1	1
assistance technique maîtrise d'ouvrage (aménagement/ équipements publics/SIG	1	1	1		1 recrutement à engager 2 °trimestre 2014
assistance technique maîtrise d'ouvrage (aménagement/ équipements publics/SIG		1 recrutement à engager 4 °trimestre 2012	1	1	1
assistance technique maîtrise d'ouvrage (aménagement/ équipements publics/SIG		1 recrutement à engager 4 °trimestre 2012	1	1	1
assistance technique maîtrise d'ouvrage (aménagement/ équipements publics/SIG				1 recrutement à engager 4 °trimestre 2013	1

personnel mis à disposition par le CG65 (masse salariale prise en charge par le CG65)

personnel mis à disposition par le CG65 (masse salariale prise en charge dans le budget ADAC65)